

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 02 juin 2017

Présent : Hervé GROSJEAN, Fabrice PERIAT, Sylvie SCANZI, Jean-Claude, OTTIGER, Virginie GRUSS, Boudjema NACER, Germain BESANCON, Jean-Paul MORGEN, Stéphane ROMANO .

Absents excusés : Bertrand PAILLARD, Françoise GARCIA, Claude DE SOUSA, Jérémy ROBEZ MASSON,

Absent : Sylvain FLEURY

Procurations : Bertrand PAILLARD donne procuration à Jean-Paul MORGEN, Claude DE SOUSA donne procuration à Sylvain FLEURY.(les 2 élus étant absents la procuration est obsolète)

Stéphane ROMANO est nommé secrétaire de séance.

1- Approbation du pv du 07 avril 2017

M le maire fait part au conseil de son désaccord avec les modifications proposées par Mme Virginie GRUSS au point 14 du précédent conseil concernant le conseil des sages.

M le maire estimant que tous les renseignements sur le rôle et les compétences des membres du conseil des sages ont été expliqués lors du conseil en date du 03 février et du 07 avril 2017

M le maire indique qu'il votera néanmoins le procès-verbal avec les modifications apportées, rappelant l'importance que représente le budget communal dont il est fait référence dans ce PV.

M. le maire met le procès-verbal au vote, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Mme GRUSS demande un délai de deux jours franc avant la publication des procès-verbaux de conseil pour permettre la lecture de celui-ci.

2-Désignation d'un suppléant au syndicat de la BAROCHE

M le maire expose au conseil que M Bertrand PAILLARD titulaire, est indisponible pour raison médicale, que M Claude DE SOUSA suppléant, est indisponible pour raison professionnelle, M le maire propose donc de nommer M Germain BESANCON 2ème adjoint suppléant au syndicat de la BAROCHE. M BESANCON adjoint en charge des affaires scolaires participe déjà aux réunions du syndicat comme consultant.

La proposition est approuvée à l'unanimité, M BESANCON est nommé suppléant au syndicat de la BAROCHE, M PAILLARD reste titulaire.

3- Convention achats groupés

M le maire expose que, Grand Belfort Communauté d'Agglomération, propose aux communes d'adhérer à un groupement d'achat de petites fournitures de bureau.

M le maire donne lecture de la convention.

Après débat le conseil approuve à l'unanimité le principe de l'adhésion au groupement d'achat et autorise M. Le maire à signer tous documents en référence à ce groupement.

4- Forêts

M le maire informe le conseil de la nécessité d'effectuer des travaux de coupe et broyage d'une portion boisée communale sur la commune de Roppe, des branches de cette parcelle débordant sur une propriété privée.

Deux devis sont proposés au conseil

1) pour un montant de 2 200 euros HT émanant d'une entreprise locale

2) pour un montant de 1175 euros HT émanant de l'ONF

Le conseil retient le moins disant à savoir le devis de l'ONF.

Ensuite M le maire donne la parole à M ROMANO 1^{er} adjoint en charge des forêts.

M ROMANO expose que, les lots de bois des parcelles 9 et 10 sur le ban de Frais invendus à la vente du 14 septembre 2016 seront repropoés à la vente du 16 juin 2017. Toutefois le montant de l'évaluation du lot et son prix de retrait ont été revus à la baisse par les services de l'ONF.

Pour mémoire en septembre 2016 l'estimation s'élevait à 32 475 euros pour 770 m³ de bois pour un prix de retrait ONF de 26100 euros, pour la vente de juin 2017 l'estimation s'élève à 24 507 euros et le prix de retrait à 24500 euros.

M romano propose au conseil de mettre le prix de retrait qui s'élevait initialement à 29 000 euros, à 27 000 euros.

Après débat le conseil propose de fixer le prix de vente des lots des parcelles 9 et 10 à 27 000 euros sans prix de retrait.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M ROMANO informe le conseil que l'affaire de la vente de bois de l'emprise de la desserte forestière intercommunale entre FRAIS et LACOLLONGE a été confiée au service environnement du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, (qui a repris les comptes de la CCTB suite à la fusion avec la CAB). Nous espérons que ce litige puisse voir son aboutissement rapidement, afin de clore cette affaire avec le paiement du solde du bois vendu par l'ONF sur l'emprise de cette desserte.

5- Travaux

M le maire informe le conseil sur les travaux en cours.

Concernant les travaux d'agrandissement de l'école communale, après concertation avec la commission travaux, la maçonnerie a été confiée à l'entreprise CESCO, la construction du bâtiment en ossature bois sera confiée à l'entreprise JOUAN, ces lots devant être terminés avant la fin de la première quinzaine d'août. Reste à choisir les entreprises pour les lots placo, électricité et sanitaire.

Un devis pour les travaux électrique a déjà été reçu.

M le maire donne lecture d'une lettre RAR de Maître LEROUX avocat, qui met en demeure la commune de retirer dans un délai de un mois à réception de la lettre la surface d'enrobé correspondant à la parcelle de M FLEURY Sylvain, sans quoi il sera fait appel aux autorités compétentes.

M. le maire rappelle brièvement la genèse de cette situation et déplore encore une fois la malhonnêteté de M. FLEURY propriétaire et élu au conseil municipal.

Par ailleurs, M le maire informe le conseil que, l'emplacement de la sortie sollicité sur la RD 46 par M FLEURY Sylvain comme décrit dans sa demande, ne peut avoir une suite favorable, M le maire s'appuyant sur l'arrêté du conseil départemental qui indique que la sortie devra se faire sur la RD 46, sur terrain privé, du côté parking.

M le maire met au vote la proposition de sortie sur la RD 46 comme indiqué sur l'arrêté et en

utilisant l'enrobé sur terrain privé. Proposition approuvée à l'unanimité.

Ensuite M le maire donne lecture d'une autre lettre RAR de Maître LEROUX avocat, concernant la création d'une sortie de la propriété de M et Mme FLEURY 21 gde rue (parents de M. Sylvain FLEURY), suite à la division des terrains jouxtant la propriété. M. le maire rappelle les règles à tenir en application du PLU. Le chemin d'accès traverserait une zone N. Or il est stipulé dans le PLU que ces zones devront être préservées. M. le maire s'appuie aussi sur les articles 1 et 2 du règlement de zonage. De ce fait il ne peut y avoir d'accord de passage. M. le maire informe, plan à l'appui, que sur l'ancien cadastre on voit bien une sortie prévue sur le haut de la zone N. Cette sortie n'a jamais été utilisée, car la famille sortait toujours devant la ferme. Du fait des différentes divisions et du remaniement du cadastre en 2016 cet embranchement n'apparaît plus sur les plans.

Questions et informations diverses.

1) Info presse :

M le maire donne lecture d'un article de presse relatant les faits suivants, le maire de LEBETAIN est poursuivi suite à une plainte de l'ONEMA (police de l'eau), à la suite de travaux d'entretien du lavoir communal. M le maire de DENNEY s'indigne que l'ONEMA puisse ainsi poursuivre un élu pour des travaux de nettoyage décrit dans l'article comme effectué dans les règles de l'art. La commune représentée par son maire est assignée au tribunal administratif sur le seul fait d'avoir omis de déposer une DP,

Monsieur le Maire de Denney se dit scandalisé, on croit marcher sur la tête. Il rappelle qu'il attend depuis près de 2 ans la visite des services de la police de l'eau pour constater les dégâts causés par M. Sylvain FLEURY qui a fait couper des arbres sans autorisation dans un bois classé en EBC et traversant de surcroît un corridor écologique.

2) Planning élection législative des 11 et 18 juin

Après discussion, le planning de permanence du bureau de vote s'établit comme suit :

dimanche 11 juin

8h00-10h00	Virginie GRUSS, Jean-Paul MORGEN, Claude DE SOUSA
10h00-12h00	Bertrand PAILLARD, Fabrice PERIAT, Stéphane ROMANO
12h00-14h00	Jérémy ROBEZ-MASSON, Hervé GROSJEAN, Stéphane ROMANO
14h00-16h00	Jean-Claude OTTIGER, Sylvie SCANZI, Jean-Paul MORGEN
16h00-18h00	Fabrice PERIAT, Boudjema NACER, Hervé GROSJEAN

Dimanche 18 juin

8h00-10h00	Virginie GRUSS, Jean-Paul MORGEN, Sylvie SCANZI
10h00-12h00	Bertrand PAILLARD, Stéphane ROMANO, Germain BESANCON
12h00-14h00	Jérémy ROBEZ-MASSON, Hervé GROSJEAN,

Claude DE SOUSA

14h00-16h00

Jean-Claude OTTIGER, Sylvie SCANZI, Germain
BESANCON

16h00-18h00

Boudjema NACER, Claude DE SOUSA , Stéphane
ROMANO

3) Diagnostic par hélicoptère du réseau électrique de la commune

M le maire informe le conseil qu'un hélicoptère mandaté par ERDF survolera les lignes à haute tension sur la commune de DENNEY sur la période du 05 au 30 juin, dans le but du contrôle de celles-ci . Il se peut qu'il vole à basse altitude.

4) M le maire informe le conseil d'un communiqué de l'AMF concernant les rythmes scolaires.

La séance est levée à 22h15.

M. le maire donne la parole aux personnes qui assistaient au conseil.

Il fut notamment question de la sécurité routière à travers le village. Après avoir donné les explications nécessaires, M. le maire déplore le peu d'aide accordée aux travaux de sécurité programmés par la commune. Ces aides ne lui semblent pas conformes à la publicité qui avait été faite autour de l'importance accordée à la sécurité de nos routes.